

Procès-verbal du Conseil Municipal du 19 mars 2024

Présents : C. THOMAS - C. BASTIER - F. SEIGNOUREL DE PASTORS - C. VISTE - I. LE BOULAIRE - V. BAUDE-TOUSSAINT - L. MOULARD - D. BAGOT FLAUZAC - M. WULLAERT - I. BUFFET-PICHON - A. VAL - F. PIBAROT - N. ABBAL - D. BERNARDIN - C. CUENI - J.-E. RUBIO - D. LAGRIFFOUL

Mandats : V. FRYDER-AMÉE à V. BAUDE-TOUSSAINT - N. ROUQUAIROL à F. PIBAROT - G. LAMBERT à C. BASTIER - G. CAVAILLÉ à N. ABBAL - A. BUIL à D. BAGOT FLAUZAC - J.-P. FIORA à D. LAGRIFFOUL - E. TOURRETTE à C. VISTE

Absents excusés : B. GRYNFELTT - A. HERNANDEZ - C. BOUCHE

Secrétaire de séance : Mme Lyliane MOULARD est élue à l'unanimité secrétaire de séance.

I. Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 29 janvier 2024

Le point I est approuvé à la majorité par le conseil municipal (2 abstentions : I. BUFFET PICHON - C. CUENI).

II. Rapport d'Orientation Budgétaire - Débat d'Orientation Budgétaire 2024

Mme F. SEIGNOUREL DE PASTORS présente le Rapport d'Orientation Budgétaire 2024 à l'ensemble de l'Assemblée Délibérante, faisant suite à la Commission des Finances qui a eu lieu le 18 mars 2024.

Mme F. SEIGNOUREL DE PASTORS rappelle que le Débat d'Orientation Budgétaire doit avoir lieu avant le vote du Budget de la Commune.

Mme F. SEIGNOUREL DE PASTORS explique que le budget 2024 est articulé autour de trois chantiers prioritaires (Projet de loi de Finances 2024) : le régalien, la transition écologique et l'éducation et la formation.

Mme M. WULLAERT arrive en séance à 18h37.

Mme F. SEIGNOUREL DE PASTORS explique que l'État va débloquer des crédits importants et il sera opportun pour les collectivités de rechercher activement des subventions. Mme F. SEIGNOUREL DE PASTORS indique que de nombreuses mesures vont s'appliquer aux collectivités territoriales et notamment une augmentation de la DGF, une souplesse pour augmenter les taxes d'habitation sur les résidences secondaires et l'obligation de se doter d'un « Budget vert ». L'un des grands changements d'ici 2027, sera la généralisation du Compte Financier Unique qui viendra remplacer le Compte Administratif et le Compte de Gestion.

M. le Maire intervient et se montre un peu moins optimiste, il souhaite préciser que la hausse de la DGF ne suit pas le cours de l'inflation.

Ensuite, Mme F. SEIGNOUREL DE PASTORS expose les principales orientations budgétaires pour 2024. Les orientations retenues sont les suivantes : maintien des taux d'imposition locaux, sans augmentation depuis la 16^{ème} année consécutive, maintien de la dynamique des recettes, augmentation de la masse salariale qui s'explique principalement par une montée en compétence du personnel et l'intégration en Mairie de l'espace ados et de l'ALSH, poursuite des projets d'investissement structurants, maîtrise de l'endettement et recherche de financement éligible au « fond vert ».

Mme F. SEIGNOUREL DE PASTORS énonce les chiffres suivants :

- Résultat de fonctionnement - réalisé 2023 : 478 675 Euros
- Résultat de fonctionnement ROB 2024 : 246 335 Euros
- Dépenses de fonctionnement - réalisé 2023 : 5 328 033 Euros
- Dépenses de fonctionnement ROB 2024 : 5 768 242 Euros

Mme F. SEIGNOUREL DE PASTORS énonce les investissements prévus pour 2024 qui sont les suivants : réhabilitation de l'Église, restauration de la Lène, aménagement d'un Pumptrack, création de locaux école Jean-Moulin, réhabilitation du pont de la Thongue, aménagement d'un parcours de santé sur le parc Bel Ami, réalisation d'un Plan Local de Déplacement, réaménagement de la Halle aux sports, réaménagement du chemin du Mas de Bouran, aménagement urbain rues des Baumes et de l'Égalité, aménagement du Chemin du Verger et projet de réutilisation des eaux non conventionnelles de la piscine Muriel Hermine.

Mme F. SEIGNOUREL DE PASTORS précise que l'aménagement du Chemin du Verger et le réaménagement de la Halle aux sports sont deux projets éligibles au fond vert.

Mme C. CUENI s'interroge sur la circulation vers la Place du Marché pendant les travaux de réaménagement urbain des rues des Baumes et de l'Égalité. Mme B. DAVOISE précise qu'une réflexion sera menée en amont des travaux autour d'un plan de circulation avec un itinéraire Bis pour les véhicules lourds. La réalisation des travaux se fera une rue après l'autre. Mme F. SEIGNOUREL DE PASTORS indique que les riverains seront consultés et informés.

Mme F. SEIGNOUREL DE PASTORS explique les 500 000 Euros d'investissements courants qui correspondent essentiellement à des achats pour les Services Techniques (achat d'une balayeuse, renouvellement des ampoules de l'éclairage public et mobilier urbain) et pour l'équipement de la salle de la Parenthèse.

Mme F. SEIGNOUREL DE PASTORS explique que ce poste de dépenses est en hausse et qu'il est financé exclusivement par les propres ressources de la Commune sans possibilité d'octroi de subventions. Elle précise également que le taux d'endettement de la Commune est en baisse.

Pour conclure, Mme F. SEIGNOUREL DE PASTORS souhaite remercier vivement l'ensemble des services ainsi que les élus pour leur implication dans la préparation du DOB/ROB 2024.

Le point II est approuvé à l'unanimité par le conseil municipal.

M. le Maire remercie Mme F. SEIGNOUREL DE PASTORS pour le travail qu'elle a réalisé ainsi que les services Jeunesse, police municipale, ... pour leur collaboration étroite afin d'obtenir un ROB précis.

III. Abrogation de la délibération n°2023-063 en date du 6 juin 2023, relative à la prescription de la révision allégée du PLU de la Commune de Servian

M. le Maire donne lecture de la note explicative de synthèse et précise que cette abrogation de la délibération n°2023-063 fait suite à la régularisation du vice de procédure du PLU relevé par le Tribunal Administratif de Montpellier.

Le point III est approuvé à l'unanimité par le conseil municipal.

IV. Festival « Terre de jeux 2024 » - Droit de places pour les exposants

M. C. VISTE donne lecture de la note explicative de synthèse et indique qu'il s'agit de voter les tarifs de droit de places pour les exposants. M. C. VISTE précise que les tarifs énoncés sont identiques à ceux des années précédentes. Mme C. CUENI demande si ce sont les activités commerciales qui sont concernées par ce droit de place. M. C. VISTE répond que cela concerne effectivement les activités commerciales et non les ateliers/animations.

Le point IV est approuvé à l'unanimité par le conseil municipal.

V. Adhésion à un groupement de commande pour l'achat d'énergies, de fournitures services en matière d'efficacité et d'exploitation énergétique

M. C. BASTIER donne lecture de la note explicative de synthèse et indique qu'il s'agit d'une convention relative à un groupement de commandes pour l'achat d'énergies.

Mme C. CUENI demande pourquoi les collectivités passent par ce type de groupement au détriment de l'achat de l'énergie directement à la source.

M. le Maire explique qu'il n'est pas possible de ne plus avoir d'intermédiaire et que l'achat directement à la source n'est pas dans la culture des collectivités. Les économies d'échelle ne sont pas toujours évidentes. M. le Maire précise que trois quarts des Communes de l'Hérault adhèrent à ce groupement avec Hérault Énergies.

Le point V est approuvé à l'unanimité par le conseil municipal.

VI. Modification du règlement intérieur du conseil municipal

M. le Maire donne lecture de la note explicative de synthèse et explique que les modifications concernent simplement deux évolutions juridiques et que cela nécessite donc l'actualisation du règlement intérieur du conseil municipal.

Les modifications concernent le délai de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire passant de deux mois précédant l'examen du budget primitif à dix semaines et la nécessité d'actualiser les références juridiques sur lesquelles se fonde l'article 9 du règlement intérieur du Conseil Municipal, relatif à la Commission d'Appel d'Offres.

Le point VI est approuvé à la majorité par le conseil municipal. (2 abstentions : I. BUFFET PICHON - D. LAGRIFFOUL). Mme D. LAGRIFFOUL explique qu'elle préfère s'abstenir en raison de l'absence de commissions municipales depuis 2020 à l'exception de la Commission des Finances présidée par Mme F. SEIGNOUREL DE PASTORS, Adjointe aux Finances.

VII. Convention Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée / Commune de Servian pour le financement des travaux de renforcement des réseaux d'eau potable pour la défense incendie des communes - Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée

M. C. BASTIER donne lecture de la note explicative de synthèse et indique qu'il s'agit du troisième renouvellement de cette convention relatif au financement des travaux de renforcement des réseaux

d'eau potable pour la défense des incendies des Communes. M. C. BASTIER précise que la convention est signée par une durée de 4 ans.

Le point VII est approuvé à l'unanimité par le conseil municipal.

VIII. Convention d'occupation temporaire du domaine public - Entretien des bassins du pluvial

M. le Maire donne lecture de la note explicative de synthèse et précise qu'une convention avait été signée avec un éleveur il y a 2 ans. Cette nouvelle convention sera passée avec un autre éleveur, M. LEGRIX. M. le Maire insiste sur le fait qu'il s'agit d'une action écologique et économique pour l'entretien des bassins du pluvial. Une communication sera faite auprès des riverains pour éviter certaines incompréhensions.

Le point VIII est approuvé à l'unanimité par le conseil municipal.

IX. Accord de principe pour un projet de centrale agrivoltaïque au lieu-dit « Chemin de Bourgade »

M. le Maire donne lecture de la note explicative de synthèse et indique qu'il s'agit d'un projet de centrale agrivoltaïque avec l'entreprise DEV'ENR. M. le Maire précise que la commune de Servian est la seule Commune de l'Agglomération à miser autant sur des énergies renouvelables. Le lieu-dit concerné « Chemin de Bourgade » est un espace en friche. M. le Maire précise qu'il s'agit d'accueillir sous les panneaux solaires, un troupeau de moutons en pâturage.

Mme C. CUENI demande combien de propriétaires sont concernés.

M. le Maire précise que les parcelles concernées par ce projet appartiennent à plusieurs propriétaires.

Mme D. LAGRIFFOUL demande combien cela va leur rapporter.

M. le Maire répond que le revenu sera d'environ 3.000 € à l'année, soit plus qu'un revenu agricole.

M. le Maire indique que ce projet permettra à la commune de bénéficier de loyers annuels de 2.400 €.

M. le Maire rappelle l'importance pour lui face à ce type de projet photovoltaïque, de préserver l'environnement paysager.

Le point IX est approuvé à la majorité par le conseil municipal. (1 abstention : I. BUFFET PICHON)

X Convention de servitudes ENEDIS BI 0126

M. C. BASTIER donne lecture de la note explicative de synthèse et indique que suite au démarrage des travaux sur le pont de la Thongue, il convient de dévoyer les réseaux électriques anciennement accrochés au pont.

Le point X est approuvé à l'unanimité par le conseil municipal.

XI. Création de poste de Gardien-Brigadier au sein de la Police Municipale

M. le Maire donne lecture de la note explicative de synthèse et indique qu'il s'agit du recrutement d'un nouvel agent au sein de la Police Municipale, Mme Emilie TROUILLET, suite à la mutation de M. Stéphane PROUVAT. Mme Emilie TROUILLET prendra ses fonctions à compter du 2 avril prochain. M. le Maire précise que ce recrutement confirme la volonté d'intégrer un personnel féminin au sein de la Police Municipale.

Mme D. LAGRIFFOUL demande quel est le parcours professionnel de cette personne.

M. le Maire indique les fonctions préalablement exercées par Mme TROUILLET.

Le point XI est approuvé à l'unanimité par le conseil municipal.

XII. Motion de soutien aux viticulteurs

M. le Maire donne lecture de la note explicative de synthèse et indique qu'il s'agit d'une motion de soutien aux viticulteurs et aux agriculteurs, soumise à l'assemblée communautaire il y a quelques semaines. M. le Maire souhaite donc présenter cette motion de soutien au Conseil Municipal.

M. le Maire souligne l'importance de la dynamique de l'Agglomération dans sa volonté d'accompagner ce secteur en crise.

Le point XII est approuvé à la majorité par le conseil municipal. (1 abstention : C. CUENI)

Mme C. CUENI explique le sens de son vote de par son expérience professionnelle passée, dans une branche en crise également, jamais soutenue de cette manière par ce type de motion.

XIII. Compte-rendu de la délégation L2122-22 du code général des collectivités territoriales

M. le Maire donne lecture des décisions suivantes :

DC2024-002	05.02.2024	DÉFENSE D'UN CONTENTIEUX - M. JEAN CLAUDE AUTHIE - PLU 2021 - DL2021-056
DC2024-003	22.02.2024	DÉFENSE D'UN CONTENTIEUX - M. LUIS GARCIA - PLU 2021 - DL 2021-056
DC2024-004	07.03.2024	PONT SUR LA THONGUE - TRAVAUX DE RÉHABILITATION - SAS AUGLANS
DC2024-005	07.03.2024	PLAN LOCAL DE DÉPLACEMENT - ÉTUDE - SOCIÉTÉ INDDIGO

XIV. Questions diverses

Festival Terre de jeux

M. le Maire rappelle le festival qui va avoir lieu du 3 et 5 mai prochains. Il espère la présence de nombreuses personnes notamment de Serviannais.

Recrutement agent service technique

M. le Maire souligne un recrutement infructueux pour le moment d'un nouvel agent au service technique et plus précisément au sein des espaces verts. Une campagne de recrutement va être relancée.

Lidl - Déménagement

Ouverture du magasin Lidl annoncée le 20 mars 2024. Une partie des recettes sur les paniers supérieurs à 50 € sera reversée à la coopérative de l'école primaire Jules Ferry.

Implantation de l'enseigne Action

Mme D. LAGRIFFOUL demande si l'implantation de l'enseigne Action dans l'ancien local de Lidl à la zone de la Baume est toujours d'actualité. M. le Maire répond par l'affirmative.

La séance est levée à 19h53.

Christophe THOMAS
Maire

Lyliane MOULARD
Secrétaire de séance

